

Les Cahiers de droit



Dimitri WEISS et Yves CHIROUZE, *Le consommérisme*, Paris, Éditions Sirey, 1984, 387 + XV p., ISBN 2-248-00080-4.

Pierre Joubert

Volume 25, Number 2, 1984

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/042608ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/042608ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (print)

1918-8218 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Joubert, P. (1984). Review of [Dimitri WEISS et Yves CHIROUZE, *Le consommérisme*, Paris, Éditions Sirey, 1984, 387 + XV p., ISBN 2-248-00080-4.] *Les Cahiers de droit*, 25(2), 494–495. <https://doi.org/10.7202/042608ar>

Tous droits réservés © Faculté de droit de l'Université Laval, 1984

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

l'on ait sur cette question, on remarquera cependant que l'individualisme juridique qui caractérise le droit civil des XIX^e et XX^e siècles ne s'est pas distingué par son souci humanitaire. Si le droit ne devrait pas permettre à une mère de tuer son enfant avant qu'il naisse, pourquoi a-t-il si longtemps permis de faire descendre des gamins dans les mines ou oblige-t-il encore d'envoyer les enfants du Bon Dieu au casse-pipe ? Si le droit a trait à l'humain et non au rôle social de la personne, il faut que ce soit sur toute la ligne, pas seulement avant la naissance.

Le chapitre préliminaire consacré à la formation du droit civil français appelle une autre remarque. L'auteur affirme que « l'analyse marxiste d'un droit superstructure produit de l'infrastructure économique est, ici plus qu'ailleurs peut-être, facile à récuser » (p. 11). Pourtant les analyses du *Code civil* français auxquelles l'auteur fait allusion ne peuvent être balayées du revers de la main. Un Que sais-je ? n'est certes pas un lieu favorable à la controverse si chère à l'auteur (p. 47). Il y a pourtant unanimité semble-t-il sur le fait que le Code Napoléon est un cran de sûreté de la Révolution Jacobine.

Après ce chapitre préliminaire, l'auteur examine dans la première partie les caractères du droit civil français, ses rapports avec les autres branches du droit et les politiques et techniques du droit civil. Les alternatives qui s'offrent au législateur moderne en droit civil font l'objet d'un examen inspiré de la célèbre distinction de Gény entre la finalité et la technique du droit. Cette seconde partie se termine par des considérations sur le rôle de la doctrine civiliste, un sujet auquel l'auteur consacre ses recherches depuis plusieurs années.

Les analogies du droit civil québécois avec son modèle français sont encore assez nombreuses pour que l'on tire profit de la lecture de cet ouvrage dans les universités et dans les organismes publics chargés de l'élaboration des projets de loi en droit civil, ainsi que dans les groupes et pour les

individus intéressés à critiquer ces projets de loi au niveau des commissions parlementaires.

M. TANCELIN
Université Laval

Dimitri WEISS et Yves CHIROUZE, **Le consommérisme**, Paris, Éditions Sirey, 1984, 387 + XV p., ISBN 2-248-00080-4.

Cet ouvrage, écrit par Dimitri Weiss, professeur titulaire à l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, et Yves Chirouze, professeur titulaire à l'Université des Antilles et de la Guyane, interpelle les juristes à plus d'un titre, et d'abord les spécialistes du droit de la consommation.

Le consommérisme, terme mieux rendu en français que le franglais consumerism(e), signifie, en résumé, l'ensemble des initiatives, efforts et actions, individuels, de groupe et collectivement organisés, destinés à la défense et à la promotion des intérêts des consommateurs, impliquant, notamment, les organisations de consommateurs — dans leur diversité d'origines, d'objectifs, de méthodes et de formes d'intervention et d'influence —, mais aussi l'action des pouvoirs publics, le mouvement législatif de protection, la formation du consommateur et de ses conseillers, de même que les effets exercés sur les comportements des entreprises et les réactions et démarches de celles-ci.

Dans une première partie, intitulée « Situation du consommérisme », après avoir débattu du vocabulaire en usage et tracé la trajectoire du phénomène à l'échelle internationale, les auteurs s'attachent à la description du rôle des pouvoirs publics dans la montée du consommérisme moderne, en faisant référence non seulement à la création de ministères spécifiques, comme au Canada et en France, mais en mettant l'accent sur les dernières dispositions légales françaises, et particulièrement la loi du 21 juillet 1983 relative à la sécurité des consommateurs, de même que sur les

initiatives conduisant à la signature de contrats (de droit privé) de qualité des produits commercialisés.

L'exercice de l'action civile par les organisations de consommateurs et l'aide de l'État en faveur du règlement des litiges y sont également examinés, avant d'aborder, dans le chapitre suivant, l'apport essentiel du droit de la consommation dans la démarche consommériste : le nouveau droit de la consommation actuellement en construction, sa définition, ses domaines d'intervention, l'institution en France, en 1982, d'une Commission de refonte du droit de la consommation, ses tâches et le contenu de son rapport intermédiaire de 1983, l'histoire des principaux textes, à partir du début du siècle, conduisant à la tentative actuelle de reconstruction d'un édifice cohérent — dont on ne peut dire, pour le moment, qu'il conduise à une *codification* des textes du droit de la consommation —, l'efficacité de la réglementation et les limites de celle-ci.

Plus d'une quarantaine de fiches — portant, notamment, sur des textes légaux et réglementaires, voire des résolutions et recommandations du Conseil de l'Europe et de la Communauté économique européenne — parcourent cet ouvrage, qui intéressera, en égale mesure, les experts du droit des relations du travail. Il n'est pas étonnant, en effet, que Dimitri Weiss — dont le livre sur « Les relations du travail », recensé dans cette revue dans une de ses éditions passées, est arrivé à sa cinquième édition entièrement réécrite (Paris, Dunod éditeur, 1983, 472 p., nouveau tirage actualisé, 1984) — ait essayé, avec pertinence et succès, d'analyser les liens, les dissemblances et les ressemblances entre les deux domaines,

notamment en matière de négociation contractuelle et de conflit.

Cette dernière partie est particulièrement instructive au plan international, avec l'examen de la notion de grève et de celle de boycottage (ou boycott), des rapports entre boycottage consommériste et grève ouvrière, et entre le boycottage et la négociation collective, et ce notamment à travers d'exemples puisés dans la réalité nord-américaine.

Dans un chapitre précédent, les auteurs avaient traité des *usagers*, et, de là, du consommérisme des services publics. Dans celui relatif au conflit, ils expliquent comment on est arrivé des *grèves de consommateurs* aux *grèves au détriment des consommateurs* dans les services essentiels, les solutions préconisées et les dispositions élaborées pour sauvegarder l'intérêt général.

Et on ne sera pas étonné de voir que, de la même façon qu'à propos de la grève et du *piquetage* visant les consommateurs, des références canadiennes ont été utilisées — par exemple le rapport de la commission spécialisée en relations du travail de 1968 —, la loi 72 (1982) du Québec y est mentionnée, de même que le décret gouvernemental de décembre 1982 et le Conseil des services essentiels, avec un particulier regard sur Hydro-Québec.

Droit de la consommation et droit des relations du travail sont ainsi rapprochés dans une démarche d'appréhension globale du consommérisme, dans un livre nouveau et enrichissant, ouvrant de nouvelles voies d'exploration.

Pierre JOUBERT
Université de Paris I